

CONSEIL ED SIS | COMPTE RENDU

Date de la réunion | Heure 13/02/24 | 14h10-16h30 | Lieu de la réunion Université Gustave Eiffel

Réunion organisée par Frédéric GRONDIN

Animateur Frédéric GRONDIN

Membres Participants

Frédéric Grondin, Caroline Gentric, Jean-Hugh Thomas (Visio), Sébastien Bourguignon (Visio), Armelle Chabot, Cyril Toubanc, Guillaume Ducrozet (Visio), Thomas Leduc (Visio), Steven Le Corre (Visio), Yannick Aoustin (Visio, arrivé à 14h45), Ahmed Loukili (Visio, arrivé à 15h10), Judicaël Picaut, Olivier Dazel (Visio), Edith Dauvé, Karine Couturier (Visio), Clémence Beaudron (Visio), Sandrine Thuillier (Visio), Jean-Vivien Heck (Visio,) Antoine Martin, Oriane Thiery (Visio), Bastien Boudenne (Visio), Abdelhamid Hafidi.

Invités

Marie-Line Champin (ED SIS), Patrice Cartraud (GeM, GRADUATE SCHOOL, ECN), Jean-François Bruggemann (CDPdL)

Absents excusés

Abdérafi Charki, Valérie Donal (Procuration à S. Le Corre)

Début de la réunion 14h10 – 21 votants à 14h10 (20 présents + 1 procuration) le quorum est atteint. 22 votants à 14h45, 23 votants à 15h10.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Temps imparti | 5 min | **Sujet à l'ordre du jour** Validation du Compte-rendu du conseil du 28 novembre 2023 | **Présentateur** F. GRONDIN

Discussion : Coquilles repérées à corriger.

Conclusion : Le compte-rendu du 26/09/2023 est adopté : 21 pour.

Temps imparti | 30 min | **Sujet à l'ordre du jour** Etude des demandes de mobilité | **Présentateurs** M.-L. CHAMPIN & F. GRONDIN

Les demandes de soutiens à la mobilité accordés par le Bureau de l'ED sont présentées aux membres du Conseil pour avis et décision d'attribution.

Le montant du budget prévisionnel pour des soutiens de l'ED SIS s'élève 6600 €.

Conformément à la procédure mise en place au sein de l'école doctorale SIS et suite à l'étude faite en Bureau des demandes d'aide à la mobilité, le Conseil de l'ED a voté à l'unanimité l'attribution de bourses pour les dossiers suivants:

Charlotte BEAUNE pour 2 200 € ;

Oriane THIERY pour 1 500 € ;

Sundeeep TAMAK pour 750 €.

Trois autres demandes concernent des soutiens financiers pour des mobilités liées à des cotutelles. Les membres du Bureau proposent d'accorder une aide en participant au financement d'un trajet aller. Dans l'attente de la réception de l'ensemble des devis, les projections sont les suivantes :

Abdelhamid HAFIDI pour 500 € ;

Santiago CARO ALBA pour 400 € ;

Maria Camila SANTOS QUINONES pour 400 €.

Un membre du Conseil relève que les demandes de soutien ne proviennent que du site nantais. Jean-Hugh THOMAS explique cela pour le site du Mans par l'existence d'une graduate school qui soutien déjà les doctorantes et doctorants du site.

Patrice CARTRAUD annonce qu'une enveloppe mobilité est également prévue par l'EUR SIS pour les doctorantes et doctorants site de Nantes (hors UGE et hors ONIRIS).

Conclusion : À l'unanimité, le conseil délègue au Bureau de l'ED la finalisation de ces trois demandes.

Temps imparti | 10 min | Sujet à l'ordre du jour Révision du règlement intérieur |
Présentateur F. GRONDIN

Discussion : Question de précision dans le RI de l'ED sur détention d'un doctorat pour encadrer. Il existe des personnes avec HDR sans doctorat.

Conclusion : La question reste ouverte pas de modification du RI ce jour.

Temps imparti | 5 min | Sujet à l'ordre du jour inscriptions dérogatoires | Présentateur
F. GRONDIN

Discussion : un avis de CSI est défavorable pour un doctorant du Site du Mans. Aucun contact direct n'a été établi avec l'ED. Des membres du conseil préconisent une prise de contact systématique. J-H Thomas prendra contact avec le doctorant au nom de l'ED. Malgré cela, le financement de l'entreprise continue (financement Cifre).

Conclusion : Vote de l'avis de l'ED conforme à l'avis du CSI : Unanimité. Cette décision sera transmise à l'établissement d'inscription.

La réunion du prochain Conseil de l'ED le 23 mai est confirmée pour valider les classements du concours CDE 2024.

Une préoccupation du LS2N sur la composition du Jury est rapportée : l'ED demande à avoir un seul et même représentant labo pour l'ensemble des CDE dans les jurys. Dans quelle mesure la consigne peut-elle être assouplie ? Au niveau de NU la règle est d'avoir le même jury pour le même financement/sujet. Frédéric GRONDIN va adresser un mail aux EC pour participer aux auditions.

Conclusion : Les règles sont définies par le conseil : si les financements sont bien identifiés avant les auditions, le jury présent est le même pour les x candidates et candidats auditionnés sur un même sujet. Si 2 sujets sont en concurrence sur un même financement, ces 2 sujets devront avoir le même jury. Au plus tard le 29 février l'ED recevra les dates des auditions de chaque labo. L'UGE a déjà retenu la date du 13 mai.

Discussion : Marie-Line Champin présente le lieu et les conditions de l'organisation. Une conférence sur le thème de la recherche pour l'handisport aura lieu (A cette date, la section handy-voile de Lorient a déjà répondu présent).

F. Grondin propose une nouvelle méthode pour évaluer la publication nécessaire pour la soutenance. Concernant les publications dans les congrès internationaux avec actes, il est souvent difficile de les valider lorsque les congrès sont très récents car ils n'apparaissent pas dans les bases de données listées dans l'annexe 4 du règlement intérieur. Bien que ces congrès soient d'excellente qualité. La proposition est la suivante : si les actes sont acceptés pour publication dans un congrès international avec comité scientifique et pour un nombre minimum de pages à définir (les longs résumés ne sont pas acceptés), et que la doctorante ou le doctorant dépose cet acte dans HAL CNRS, l'ED peut valider cette publication en vue de sa soutenance. Tout autre acte de congrès qui ne respecte pas les critères définis par l'ED n'est pas accepté même s'il est déposé dans HAL.

Certains membres du Conseil considèrent que le critère de l'ajout dans HAL vient compliquer le traitement de ce jalon pour la soutenance.

Demander que ce qui est présenté dans le dossier de soutenance soit stocké sur HAL serait une vraie promo de la science ouverte.

Au niveau des labos et des établissements l'exigence de dépôt dans HAL pour les doctorantes et doctorants existe déjà.

HCERES demande l'extraction depuis HAL même si ce n'est pas obligatoire.

La publication dans HAL pourrait être intégrée à une possible dérogation au RI sur la publication. L'ED vérifie uniquement que le papier a été expertisé/évalué par un comité. Elle peut demander un traçage des modalités d'évaluation.

Conclusion : une proposition écrite pour la modification du règlement intérieur sera proposée au Conseil de mai 2024.

Temps imparti | 15 min | Sujet à l'ordre du jour *Dérogation à l'obligation de publication pour la soutenance* | Présentateur F. GRONDIN

Rappel : à 32 mois de thèse, il est demandé que les doctorantes et doctorants rencontrent leur représentant de labo/commission de site pour faire le point sur les jalons avant soutenance (notamment sur la publication).

La proposition est de permettre, en cas de force majeure, la possibilité de déroger à la règle de publication pour soutenir. Cela concerne les situations où la non soumission anticipée d'un papier est indépendante de la volonté de la doctorante ou du doctorant. Cette décision serait prise de manière collégiale par les membres du Bureau, permettant de réintégrer de l'humain dans la décision.

En cas de difficulté majeure les membres du conseil de l'ED rappellent que les doctorantes, doctorants, encadrantes et encadrants peuvent en informer soit :

- o le CSI qui peut être convoqué en dehors de la réunion annuelle obligatoire,
- o l'ED,
- o un représentant des doctorantes et des doctorants.

Le conseil vote sur l'autorisation et délégation au Bureau pour statuer en cas de force majeure sur la possibilité de déroger à la règle de publication pour soutenir.

Conclusion : Vote pour à l'unanimité.

Temps imparti | 5 min | Sujet à l'ordre du jour *Points divers* | Présentateur F. GRONDIN

o UMRAE était avant membre d'un département et est aujourd'hui un département à part entière. La modification sera faite sur le site de l'ED.

o Information sur l'organisation de conférence par des doctorantes et doctorants de UGE et demandes de valorisation qui en découleront.

Temps imparti | 30 min | Sujet à l'ordre du jour *Visite de la salle anéchoïque de UGE* | Présentateur J. PICAUT

Judicaël Picaut fait visiter la salle anéchoïque de UGE aux membres du conseil encore présents.

16h30 : Fin du Conseil.